

Guillaume Halgand



Institut de Recherche pour le Développement

**MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNÉES
POUR LE FONDS AUDIOVISUEL :**

TEXTO SOUS UNIX

**IRD SÉNÉGAL
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE
DÉVELOPPEMENT**

MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNÉES POUR LE FONDS

AUDIOVISUEL :

TEXTOSOUS UNIX

Stage au CRD, Centre Régional de Documentation,
sous la direction de M. Maurice Ndong

IRD Dakar, Centre de Hann

Route des Pères Maristes

BP 1386 DAKAR

Tél. 849 35 35

Fax 832 43 07

[http : //www.ird.sn](http://www.ird.sn)

Stage effectué du 27 mars au 24 juin 2000

Mots-clés

VIDEOTHEQUE

INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE

INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

FILM SCIENTIFIQUE

CD-ROM

RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Sommaire

Introduction	p. 1
La DIC et l'activité audiovisuel.....	p.1
La DIC Dakar	p.2
I. La conception de la base	p.4
1. Les utilisations possibles des documents	p.4
2. Les contraintes	p.6
3. La définition des champs	p.8
II. L'accès aux documents.....	p.11
1. L'indexation.....	p.11
2. Le classement.....	p.13
3. Les différents modes d'accès.....	p.14
III. Le traitement des documents	p.15
1. Les étapes du traitement	p.15
2. Les nouvelles données et les modifications du bordereau.....	p.16
3. Observations, difficultés rencontrées	p.18
IV. La construction de la base : Texto sous Unix.....	p.19
1. Le paramétrage	p.19
2. La création du fichier.....	p.21
3. La saisie.....	p.21
V. La mise en valeur physique du fonds audiovisuel	p.22
1. La situation de départ	p.22
2. Un nouvel emplacement	p.22
3. Des documents annexes	p.23
Conclusion.....	p.24

Liste des sigles utilisés

CODESRIA	Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique
CRD	Centre Régional de Documentation
CRDO	Centre Régional de Documentation de l'Orstom
CRODT	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
DAST	Direction des Affaires Scientifiques et Techniques du Sénégal
DIC	Délégation à l'information et à la Communication
DISC	Département de l'Information Scientifique et de la Communication
EBAD	École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
IBISCUS	Réseau d'Information pour le Développement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRD AV	Institut de Recherche pour le Développement section Audiovisuel
ISC	Information Scientifique et Communication
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ORSTOM	Office pour la Recherche Scientifique dans les Territoires d'Outre-Mer, puis Institut Français pour le Développement en Coopération
RNIST	Réseau National d'Information Scientifique et Technique
UCAD	Université Cheikh Anta Diop
ULIS	Unité Locale d'Information Scientifique
UNIVAL	Unité de Valorisation de l'ISRA
UTIS	Unité de Traitement des Images Satellitaires

Remerciements

Je remercie Maurice Ndong pour avoir devancé toutes mes requêtes et pour la pédagogie de son encadrement, Michel Fromaget pour son aide ainsi que Simone Ndiaye, Anne-Marie Sarr, Abdoulaye Ann et Fulgence Seck.

Introduction

La DIC et l'activité audiovisuel

La DIC, Délégation à l'Information et à la Communication est chargée de coordonner le transfert des acquis de la recherche vers les scientifiques, les décideurs, les médias et les jeunes. Elle était auparavant appelée DISC (Département de l'Information Scientifique et de la Communication).

Elle assure :

- la constitution d'une base de données bibliographiques recensant les publications des chercheurs de l'IRD et permettant l'accès aux documents originaux (base Horizon, plus de 50 000 références),
- la production ou la coproduction de documents audiovisuels ; la gestion d'une banque d'images fixes (base Indigo),
- le développement de produits multimédias,
- la co-organisation, chaque année, d'une trentaine de séminaires et colloques,
- l'accès à l'information scientifique dans les centres de documentation en France et à l'étranger,
- la communication scientifique dans les centres de l'Institut,
- l'édition ou la coédition d'ouvrages et d'atlas (une cinquantaine par an, dont certains à l'étranger). Elle coédite ou soutient également des revues scientifiques.

La DIC est divisée en 3 secteurs : **documentation**, **édition**, **animation et communication**. Ce dernier secteur comprend aussi l'activité audiovisuel, tandis que l'édition des Cd-rom, autre support à inclure dans le fonds audiovisuel de Dakar dépend du secteur édition.

L'IRD Audiovisuel s'est fixé pour mission :

- de promouvoir les technologies de l'image et du son au service de l'investigation scientifique, y compris par le biais des formations (stages d'initiation à la prise de vues),
- de contribuer au transfert de connaissances auprès d'utilisateurs spécialisés et de favoriser l'information du public le plus large sur les enjeux liés à l'environnement et au développement en zone tropicale,
- de développer la coopération avec des partenaires d'horizons multiples (établissements scientifiques, pouvoirs publics, institutions internationales, opérateurs privés, télévisions ...) pour produire et diffuser l'information scientifique au Nord comme au Sud.

Les thèmes traités dans le fonds audiovisuel sont variés : dynamique des grands écosystèmes océaniques, aquatiques et terrestres, santé, biotechnologies, patrimoines culturels et changements sociaux ou encore urbanisation. La plupart des titres est destinée à faire découvrir les sciences et les techniques, partager le savoir et mieux comprendre de grands problèmes, aux répercussions mondiales, de gestion des ressources et de développement dans les pays du Sud.

La DIC Dakar

Les activités de la DIC au Sénégal participent de tous les grands domaines de l'information scientifique et de la communication de l'Institut : documentation, éditions, animation et communication, audiovisuel... avec toutefois un développement inégal puisque le secteur est essentiellement géré en France et que l'avenir de l'audiovisuel à Dakar reste flou. Il y avait auparavant un atelier de réalisations audiovisuelles, pris en charge par Michel Dukhan qui réalisait régulièrement des films sur divers aspects de la recherche pour le développement,

de l'activité de l'IRD, de l'environnement au Sénégal. Le dernier en date est *Yaranka : le Poulpe du Sénégal*, sorti cette année. L'atelier n'existe plus depuis la fin de l'année dernière.

Le fonds audiovisuel de Dakar traite les thèmes familiers à l'IRD AV ainsi que des thèmes en rapport avec la culture sénégalaise (traditions, concerts, fêtes...) et tout ce qui, diffusé par des chaînes de télévision nationales, est en rapport avec les préoccupations de l'Institut.

I. La conception de la base

1. Les utilisations possibles des documents

La réflexion sur les utilisations du fonds audiovisuel doit être replacée dans le cadre de la politique de l'IRD AV et de ses impératifs ainsi que dans le cadre du service des usagers du CRD.

Avant de commencer à définir les champs du catalogage, il convient de s'interroger sur la typologie des documents et sur l'intérêt que ces documents peuvent avoir pour les utilisateurs, donc sur leurs utilisations potentielles. Ces différentes utilisations qui pourront être distinguées serviront à déterminer les critères d'interrogation de la base et les données qui seront recherchées.

En ce qui concerne les vidéocassettes, on doit se poser la question de ce qu'est un film scientifique en le situant par rapport aux besoins des différents usagers :

C'est l'œuvre d'un réalisateur mais aussi d'un ou plusieurs auteurs / conseillers scientifiques. Ces auteurs sont parfois des chercheurs de l'IRD mais ce n'est pas nécessairement le cas. Les conseillers scientifiques n'apparaissent pas forcément à l'image mais une question se pose lorsque apparaissent à l'image des scientifiques qui témoignent et dont les noms ne sont pas mentionnés au générique. Une des utilités de la base de données est de permettre de retrouver à l'interrogation toute participation, même minime d'un chercheur IRD à un film.

C'est parfois le résultat d'un programme de recherche et ce peut être un document de travail utilisé comme compte-rendu audiovisuel des activités de

recherche par une équipe de chercheurs. Il doit être possible de retrouver tout document résultant d'un programme de recherche ou le présentant.

C'est souvent le résultat d'une coopération entre partenaires de différents pays qui s'associent pour la production. Ces coproducteurs peuvent être des organismes de recherche, des fondations pour le développement, des partenaires institutionnels de l'IRD, comme des ministères, des institutions multilatérales internationales ou des programmes émanant de celles-ci. Il sera donc intéressant de pouvoir retrouver les films en interrogeant la base sur le critère de la production, puisque la coopération de divers organismes dans la production des films est un des objectifs de l'IRD AV.

Certains des films sont diffusés sur des chaînes de télévision. Ils participent à la notoriété des activités de l'Institut et constituent son image dans les médias. Si l'on veut se faire une idée cette notoriété dans un pays donné, on doit pouvoir interroger sur la diffusion du film. La diffusion de films scientifiques est un autre aspect de la coopération qu'entend développer l'IRD.

Des usagers peuvent avoir des exigences particulières sur la forme des films. Ce sont des films généralement courts faisant le point sur une question et permettant de se faire rapidement une idée assez complète d'un sujet donné. Ils peuvent par exemple être utilisés dans un but de vulgarisation ou d'animation de discussion. Les critères d'interrogation de ces usagers peuvent être le niveau de spécialisation requis, la langue ou la durée des films.

Le mode d'accès au fonds audiovisuel utilisé par ces usagers diffère de celui emprunté par ceux qui recherchent des données scientifiques précises. Les usagers du fonds audiovisuel sont dans ce cas des enseignants, ou des animateurs, qui désirent trouver des films sur une matière comprise dans leur programme. Ils ne font pas de recherches sur une question précise mais désirent initier des élèves à un thème généralement vaste. Il faudra donc instaurer aussi

une classification par domaine, plus adaptée aux besoins de ces usagers, en plus de l'indexation.

Enfin, le fonds audiovisuel est composé de vidéocassettes et de Cd-Rom. Ces derniers ont des contenus bien particuliers comme des banques de données, des logiciels, des ouvrages, des cartes, etc., qu'il est nécessaire de pouvoir repérer à l'interrogation.

2. *Les contraintes*

La définition des champs est soumise à plusieurs contraintes de conformité avec d'autres bases pour plusieurs raisons.

Les contraintes liées aux éventuelles fusions dont la base audiovisuel pourrait faire l'objet ont été surestimées au début du travail de définition des champs. Il existe bien un *projet* d'infothèque au département audiovisuel du secteur de la DIC à l'animation et à la communication, mais le fonds audiovisuel de Dakar est spécifique et la question de sa comptabilité avec cette infothèque se pose.

L'infothèque sera conçue uniquement pour les productions de l'IRD. Le fond audiovisuel de l'IRD Dakar comprend des documents de sources multiples et parfois originales incompatibles avec le fonds audiovisuel de Bondy (ou se situe le plus important des centres de l'IRD en France) : émissions enregistrées lors de leur diffusion sur une chaîne de télévision sénégalaise, documents de travail de l'IRD Dakar sans générique, documents filmés sur le vif au caméscope, de réalisateur inconnu, etc. De plus, cette base est aussi paramétrée pour l'enregistrement des CD-ROM, ce qui n'est pas le cas de l'infothèque de Bondy (les CD-ROM dépendent du secteur édition de la DIC). Les deux bases ne

pourront pas fusionner quand l'infothèque existera en raison des incompatibilités entre les thèmes des fonds et entre les supports à enregistrer.

Le CRD pourra cependant commander des vidéocassettes au département audiovisuel de Bondy. Les notices de ces vidéocassettes devront alors être importées dans la base audiovisuel de Dakar. Or il est impossible pour l'instant de connaître les champs que comprendra la base du département audiovisuel de la DIC, donc d'adapter la base audiovisuel de Dakar pour faciliter les importations. Les importations sous Texto Unix sont des manipulations difficiles à réaliser qui requièrent la création d'un fichier tampon entre les deux bases pour convertir et réordonner les champs. La création de ce fichier nécessite un bon niveau de spécialisation sous Unix, et du temps. Elle sera impossible au CRD. En l'absence de fichier tampon, il faudra à chaque nouvelle acquisition saisir une nouvelle notice.

Les contraintes les plus importantes dont on doit tenir compte pour définir et ordonner les champs du bordereau sont donc liées à l'impératif d'une saisie rapide et facile, au confort du documentaliste et des utilisateurs.

Les champs du bordereau Audiovisuel doivent reprendre le plus possible ceux des bordereaux Horizon et Horisen pour que la saisie des notices soit automatique à qui a l'habitude de ces bases et pour que les noms de champs soient immédiatement compréhensibles (cf. Bordereaux Horizon en annexe II-1 p.7). D'autre part, l'ordre des champs doit permettre à l'utilisateur d'identifier rapidement l'intérêt du document.

Il doit aussi permettre au documentaliste d'effectuer sous Unix une saisie minimale pour chaque document sans avoir à passer trop régulièrement les champs qu'il ne remplit pas. Si la majeure partie des champs facultatifs est située à la fin du bordereau, les commandes Unix à effectuer pour les passer seront réduites au minimum (il n'y aura plus qu'une seule commande : `//`), alors que l'on doit d'habitude faire suivre cette commande du nom du champ auquel on veut se

rendre). On pourra aussi visualiser les notices sous un format minimum tout en conservant les informations les plus importantes, celles qui concernent le contenu.

En tenant compte de ces contraintes et des utilisations distinguées plus haut, on peut distinguer quatre blocs de champs qui ont un chacun un rôle et une place différents :

- Les champs qui permettent d'identifier le document. Ce bloc arrive en première position dans le bordereau de saisie.
- Les champs d'indexation qui donnent les principaux sujets. Ce bloc suivra immédiatement le bloc d'identification.
- Les champs indiquant la provenance du document (auteurs et adresse).
- Les champs "mineurs", qui peuvent parfois être interrogés mais ne fournissent aucune donnée indispensable. Ce sont ceux que le documentaliste doit pouvoir passer facilement. Ils sont donc relégués à la fin du bordereau.

3. *La définition des champs*

Pour déterminer quels champs sont nécessaires en plus de ceux fournis par la réflexion sur les utilisations possibles des documents, on peut s'aider des catalogues de l'IRD présentant les vidéocassettes et les Cd-rom disponibles.

La description de catalogue de l'Orstom AV, qui se retrouve sur les jaquettes les plus récentes (cf. annexes II-2a et II-2b p.10 et 11) comprend pour chaque vidéocassette les champs suivants : réalisateur, conseillers / auteurs scientifiques, production (le soutien financier et la collaboration sont inclus dans ce champ), distribution, format, version (langue), durée, année et public. On remarque aussi que la série ou la collection est indiquée (à la place où apparaît parfois le sous-

titre), la présence épisodique d'un champ note pour indiquer les films primés, ainsi que le résumé. Cette description des vidéocassettes diffère de celle présente sur d'autres jaquettes.

Un autre catalogue utile, publié par le secteur "IRD Éditions" de la DIC en 1999, présente les ouvrages de l'IRD et ses CD-ROM. Les notices des CD-ROM présentés comprennent un champ auteur, un champ éditeur, un champ langues, un champ collection et un champ pour l'environnement informatique nécessaire. Cette liste de champs est le minimum obligatoire pour cataloguer les CD-ROM. Ceux-ci ont aussi un ISBN et parfois un ISSN. Ils peuvent être accompagnés par une plaquette d'information ou par un logiciel sous forme de disquette, par exemple.

Les noms des champs choisis pour leur adaptation aux habitudes des documentalistes et aux normes utilisées par l'IRD sont ceux-ci :

- Bloc d'identification : Le champ titre, nommé TITORS (titre Orstom), est l'indication la plus immédiate du contenu du document (malgré des titres parfois énigmatiques). La cote (champ COTE) permet de le situer physiquement et de le classer dans un domaine. Le champ d'indications bibliographiques (INDBIB) permet l'identification du type de CD-ROM que l'on veut consulter. Sa saisie sera facultative mais étant donné son importance dans l'identification des CD-ROM, il est compris dans le bloc d'identification. Le dernier champ de ce bloc est le champ date (DP), d'un intérêt primordial pour les données scientifiques.
- Les champs d'indexation reprendront aussi les mêmes dénominations que dans les autres bases : descripteurs géographiques (GEO) et descripteurs issus du vocabulaire Horizon (DES).
- Les champs d'auteurs et d'adresse ne sont pas présents dans les autres bases. Ces dénominations seront nouvelles par rapport à Horizon et identiques

aux champs du catalogue de l'Orstom audiovisuel : Ce bloc est composé pour la zone auteur des champs REALISATEUR, CONSEILLER / AUTEUR SCIENTIFIQUE. Pour indiquer l'appartenance d'un auteur à l'IRD, on n'abrege pas son prénom, conformément aux règles de la base Horizon. La zone adresse comprend les champs PRODUCTEUR et DIFFUSEUR. Le champ PRODUCTEUR comprendra aussi les soutiens et collaborations car puisque l'une des fonctions de l'IRD AV est la coproduction, il est intéressant de connaître ses partenaires. Une liste des développements des sigles des organismes partenaires de l'IRD pour la production est prévue pour limiter la saisie aux sigles. C'est le fichier "Liste.Prod.AV" sous Word, qui est l'outil le plus fréquemment utilisé au CRD pour les archives (cf. annexe II-3c p.15). Le champ diffuseur est nécessaire car il permet de commander le document ou de demander des informations le concernant. Les adresses de tous les diffuseurs figureront dans un fichier "adresse.distrib" sous Word (cf. annexe II-3d p.16). La recherche de l'adresse d'un distributeur se fera par la commande "Rechercher" dans le menu "Édition". Les champs de ce bloc sont abrégés à quatre lettres : REAL, CONS, PROD et DIFF.

- Les champs "mineurs" sont : le niveau de spécialisation requis (NIV), la langue (LAN) - rempli avec les codes utilisés par l'IRD AV dans son catalogue - le format et le matériel d'accompagnement (FORACC), la durée (DUREE), l'environnement informatique nécessaire à la consultation des CD-ROM (ENVIR), l'ISBN et l'ISSN de ces CD-ROM, le champ SERIE que l'on remplit par la collection dans laquelle peut s'inscrire le document. Le champ NOTES sera ajouté par la suite pour préciser certaines particularités des films.

Reste à établir un document détaillant pour chaque champ le contenu et les règles d'écriture, à le tester lors du traitement de la totalité du fonds et à le faire tester par les personnes qui auront à s'en servir en recueillant leurs commentaires (cf. Bordereau de saisie des documents audiovisuel en annexe II-3a p.12).

II. L'accès aux documents

1. L'indexation

La première question à se poser pour approcher l'indexation concerne l'utilisation ou non d'un vocabulaire libre.

L'indexation libre de documents comportant des données scientifique est imprudente et risque d'amener des contresens. Le vocabulaire multidisciplinaire de l'Orstom est donc un support indispensable, bien qu'il n'élimine pas tous les risques d'erreurs. Des vérifications sur le sens exact de certains termes seront nécessaires.

Mais le vocabulaire multidisciplinaire Horizon ne suffit pas pour rendre compte de tous les sujets traités dans le fonds audiovisuel. D'autant plus qu'il date de 1988, et qu'il n'y a eu aucune mise à jour depuis. On peut supposer que le langage des utilisateurs futurs de la base audiovisuel, dont font partie des chercheurs de l'IRD Dakar interrogeant la base via Intranet, sera en décalage avec le vocabulaire Horizon. Il faut aussi pouvoir indexer les documents avec des mots libres.

Dans la base Horizon, il y a deux principales zones d'indexation :

- La zone des descripteurs géographiques, composée des champs GEO, renseigné par des descripteurs extraits du thésaurus géographique Ibiscus, et LOC, champ destiné à l'indexation libre.
- La zone des "descripteurs Orstom", composée des champs DES - dont les descripteurs sont issus du vocabulaire multidisciplinaire Horizon - et CDE, champ d'indexation libre.

La plupart des utilisateurs interrogeant les bases Horizon et Horisen par Internet passent par les index.

Il y a deux index de descripteurs : l'index des descripteurs géographiques regroupant les champs GEO et LOC, et l'index des "descripteurs Orstom" regroupant les champs DES et CDE.

La création d'index pour la base audiovisuel est nécessaire. Étant donnée la petite taille du fonds, il y a un risque de silence pour l'utilisateur qui ne connaît pas les documents disponibles et interroge la base par le champ descripteur.

Pour faciliter la saisie des notices, on fait fusionner les deux champs de chaque index en un seul. Il y aura deux champs d'indexation correspondant chacun à un de ces deux index : un champ GEO et un champ DES. Ces champs sont renseignés principalement à l'aide des listes d'autorité de l'Orstom et d'Ibiscus mais aussi avec le vocabulaire libre des champs LOC et CDE.

La saisie et la création des index sous Texto Unix sont donc simplifiés.

Pour rendre l'interrogation plus précise, certains descripteurs seront précédés d'une mention précisant à quel type de donnée ils se rapportent. Ces mentions sont issues des champs facultatifs de la base Horizon pour l'indexation des végétaux, des animaux, des roches, des ethnies, des langues, des microorganismes et des programmes de recherche. Les descripteurs du fonds audiovisuel appartenant à une de ces catégories se présenteront ainsi : "ETH KROUMEN", "ROC EMERAUDE", "ANI PETIT CALAO" ou "PROG TOGA-COARE". Ainsi l'utilisateur n'aura qu'à entrer l'interrogation "ETH*" pour avoir la liste de tous les documents qui ont le nom d'une ethnie dans leurs descripteurs. Cela permet d'atteindre ainsi les documents dont l'ethnologie, la botanique ou la zoologie, est un sujet secondaire, ce que n'autorise pas le classement exposé ci-dessous.

2. *Le classement*

A partir de la base de données on retrouve les document par le numéro de leur cote. C'est un premier mode d'accès au document. Étant donné que l'indexation basée sur l'emploi du vocabulaire Horizon est assez fine et utilise des termes parfois scientifiques, ce mode d'accès nécessite d'avoir une idée précise du document voulu. C'est le cas de la personne, chercheur ou étudiant qui désire un document synthétique sur un sujet particulier, mais pas des usagers qui veulent animer des discussions autour d'un film, s'en servir dans un but de vulgarisation, ou visionner plusieurs films relatifs à un même domaine.

Ces usagers ne doivent pas avoir besoin de consulter la base car cela les obligerait à formuler une interrogation et à limiter leur sujet. Ils passeraient alors probablement à côté de documents qui leur conviendraient tout autant que ceux que leur donnerait l'interrogation de la base. De plus le fonds est petit et on peut l'embrasser du regard. Passer à chaque fois par l'interrogation de la base est une démarche lourde, surtout sous Unix, qui est inutile pour ce type d'usagers.

Il faut que les usagers puissent savoir si le film a une chance de leur convenir en lisant les indications portées sur la jaquette. La cote doit contenir une indication du contenu du document.

L'IRD AV adopte dans son catalogue de l'audiovisuel un plan de classement en quatre catégories. Ces catégories sont trop vastes et il y aurait des disproportions entre chaque catégorie si elles étaient utilisées pour le classement du fonds audiovisuel de Dakar (cf. sommaire catalogue de l'IRD AV en annexe II-4a p.17).

M. Fromaget, de la DIC à Dakar, chargé entre autres de l'audiovisuel, avait dressé un inventaire des vidéocassettes et les avait classé par domaine (cf. liste domaines). Ces domaines sont plus équilibrés que ce qu'offre le classement de

l'IRD AV et plus adaptés au fonds. Il est cependant nécessaire d'enrichir cette liste en fonction des nouvelles acquisitions du fonds audiovisuel en fonction des matières du plan de classement. Une fois la nouvelle liste établie, il faut définir une abréviation de trois lettres correspondant à chaque domaine qui aura été distingué, et incorporer ces abréviations dans la cote.

La cote se présentera donc ainsi : trois lettres désignant le type de support, vidéocassette (VID) ou Cd-rom (CDR), les trois chiffres du numéro automatique (champ NUM) de la base de données et les trois lettres qui constituent l'abréviation du domaine.

Cette solution permet de garder toujours possible le choix entre deux types de classements physiques des documents dans le fonds audiovisuel. Ce choix entre un classement des vidéocassettes et Cd-rom par grands thèmes ou selon le numéro de cote fourni par la base se fera à l'usage en fonction des types d'accès et d'utilisateurs les plus fréquents.

3. Les différents modes d'accès

Il y aura en définitive trois types d'accès pour trois types différents d'utilisateurs et de besoins :

- Ceux qui ont accès à l'intranet de l'IRD Dakar pourront consulter les index géographiques et descripteurs et trouver le sujet précis qui les intéresse.
- Ceux qui n'ont pas accès à l'intranet et qui désirent des documents relatifs à un vaste domaine pourront se placer devant l'étagère du fonds audiovisuel et faire leur choix selon le domaine et le titre du document. Si ces utilisateurs sont les

plus nombreux, on adoptera un classement des documents par domaine qui permette de visualiser directement les domaines.

- Les étudiants qui n'ont pas accès à l'intranet mais ont des besoins précis sur des sujets particuliers pourront adresser leur requête au documentaliste qui se chargera de l'interrogation de la base depuis le CRD.

Ce système donne plus de liberté à l'utilisateur quand au type d'accès à choisir. Il allège les démarches nécessaires pour retrouver les document et est adapté à la taille du fonds.

III Le traitement des documents

1. Les étapes du traitement

Les mentions de responsabilité portées sur les cassettes varient. En conséquence la procédure du traitement variera selon ce qui apparaît sur la cassette. La plupart des vidéocassettes ne comportent sur leur jaquette que l'indication du titre et de la durée. Sur certaines, il y a un résumé et le nom des auteurs, des producteurs et des diffuseurs (cf. exemples de jaquettes en annexes II-2a et II-2b p.10 et 11). Sur d'autres, il n'y a rien du tout.

Pour celles qui n'ont aucune indication, ou qui n'ont pas de résumé sur la jaquette, le visionnage est obligatoire. Le générique, quand il y en a un, fournit

toutes les informations nécessaires pour tous les champs sauf les champs d'indexation qu'un survol du film suffit à remplir.

Cette opération est l'occasion de déménager le fonds. Il arrive dans la salle de visionnage tout d'abord, ou il est catalogué et indexé avec le bordereau. Puis il passe dans la salle où il sera définitivement conservé. Les indexations et le catalogage sont vérifiés en fonction des nouvelles données apportées par le catalogage, les doublons sont repérés et un inventaire des cassettes est établi

Le traitement permet de tester le bordereau et les hypothèses avancées quant à la nature du fonds et ses thèmes récurrents dont le premier aperçu était fourni par les titres des vidéocassettes.

2. *Les nouvelles données et les modifications du bordereau*

L'unité du traitement n'était pas encore définie de manière précise. La cote permet d'identifier physiquement la cassette support du film mais cette cassette n'est pas l'unité documentaire. L'unité est le film, pour les vidéocassettes, ou le CD-ROM. La question s'est posée quand deux films étaient sur la même cassette : parfois c'était le même film dans une version française puis dans une version espagnole, parfois c'étaient deux films différents. Pour chacun de ces films, dans tous les cas, un bordereau est établi et les bordereaux des films figurant sur la même cassette sont agrafés ensemble. Le risque est de perdre le bordereau d'un film arrivant en seconde position dans la cassette et dont le titre ne figure pas sur la jaquette, ou, si ce bordereau est retrouvé mais isolé, d'oublier sur quelle cassette figure le film ; dans mes deux cas, on perd un document. La cote fait référence au support des documents et non à l'unité documentaire. Tous les bordereaux de film agrafés ensemble doivent porter la même cote.

Le traitement a aussi apporté des modifications dans les règles d'écriture de certains champs en suscitant de multiples questions qui nécessitaient quelques ajustements.

Une de ces questions concernait le champ production. Il faut savoir comment le renseigner lorsqu'un programme dépendant d'une institution est coproducteur d'un film, le programme de lutte contre l'onchocercose dépendant de l'OMS par exemple. Le nom de ces programmes peut être un critère d'interrogation de la base et il faut pouvoir les repérer. Ils seront alors indiqués ainsi : NOM DE L'INSTITUTION-NOM DU PROGRAMME. C'est ainsi que les programmes sont indiqués dans les génériques et il vaut mieux garder le tiret pour séparer l'institution du programme si l'on ne veut pas déboussoler le documentaliste. Si le nom du programme est un sigle, il sera développé en notes. Tous ces programmes figureront dans la liste des producteurs sous Word ("Liste.Prod.AV", annexe II-3c p.15). Il y aura deux manières de rechercher un document audiovisuel ou multimédia réalisé dans le cadre d'un programme de recherche, selon qu'on recherche la participation financière et la collaboration scientifique du programme ou qu'on recherche des informations sur ce programme. Le champ producteur sera renseigné avec le nom du programme, c'est un premier critère d'interrogation adéquat pour la recherche d'une participation. Le champ descripteur sera renseigné par le nom du programme et servira pour la recherche d'une présentation du programme.

La diversité des genres de documents est telle qu'il faut introduire un champ NOTES pour indiquer les particularités de forme des films et des CD-ROM qui parfois ne conviennent pas à tous les usagers. Certains films n'ont pas de commentaire, ou sont des diaporamas commentés, d'autres sont caractérisés par la participation d'une personnalité, etc. Comme on vient de le voir, le traitement permet de se rendre compte que le nombre de films réalisés dans le cadre de programmes de recherche ou présentant ces programmes est assez important. Restituer ces aspects dans les notices nécessite la création d'un champ NOTES. Si le film traite d'un programme de recherche en le présentant, c'est dans l'indexation

que cela apparaîtra (le nom du programme, précédé de l'indication PROG est un descripteur), mais s'il est réalisé dans le cadre du programme et en présente les conclusions ou l'avancée des recherches, la mention "Réalisé dans le cadre du programme ..." doit apparaître dans le champ NOTES. (cf. Exemple d'interrogation en annexe II-5 p.19)

Une autre surprise du traitement est que quelques films, très peu, s'adressent à des enfants. Le champ niveau de spécialisation ne pouvait initialement qu'être rempli avec la mention "S" pour "spécialiste", mais il faut, après traitement ajouter la possibilité de le remplir avec la mention "E" pour "enfant". Si le fonds s'élargit à d'autres films de ce type, ce champ sera très utile pour les animations dans les écoles ou toute entreprise de vulgarisation.

3. *Observations, difficultés rencontrées*

La principale difficulté rencontrée dans le traitement est liée à l'utilisation du vocabulaire Horizon. Ce vocabulaire est une liste alphabétique de non-descripteurs et de descripteurs non structurés hiérarchiquement. Il a été constitué en 1988 à partir de termes extraits du thésaurus d'Ibiscus (Réseau d'information pour le développement), ce thésaurus englobant des thèmes que l'Orstom ne traite pas. Or étant donné l'importance du vocabulaire Orstom (qui compte 4 956 termes), l'absence de structure rend la navigation très difficile et la justesse de l'indexation aléatoire. D'autant plus que les termes appartiennent le plus souvent au vocabulaire scientifique, et seraient parfois obscurs sans l'aide des dictionnaires. C'est pourquoi des vérifications des indexations étaient nécessaires à la fin du traitement des documents, une fois que j'avais pris l'habitude du vocabulaire Orstom.

D'autres difficultés sont liées à l'absence de génériques dans certains documents vidéo. Le fonds comprend quelques films dont l'origine est indéterminable, des documents filmés au caméscope, ou des documents de travail de l'IRD Dakar sans génériques. La seule solution est de chercher à renseigner en espérant trouver des réponses. Les documents traitant des travaux de l'IRD Dakar sont généralement réalisés par Michel Dukhan, qui représentait le secteur audiovisuel de la DIC à Dakar jusqu'en 1999. Il réalisait ces films en collaboration avec des chercheurs de l'IRD dont on peut facilement retrouver les noms, à condition de savoir dans quel laboratoire ils travaillent.

IV. La construction de la base : Texto sous Unix

1. Le paramétrage

Le document de paramètres définit la structure du fichier documentaire. Le paramétrage sera minimal et gardera le format variable implicite de Texto. Les index seront associés par la suite aux champs GEO et DES. Un document de paramètre comporte trois champs : le champ "nom", le champ "général", le champ "champs". La validation de chaque champ se fait par un retour à la ligne.

Pour annoncer la saisie d'un document de paramètres, on entre la commande "av" (ajout validé) suivie, après un slash pour indiquer que l'on enregistre ce nouveau document dans le catalogue, du nom du document de paramètres, c'est à dire de la clé de ce document. Dans le cas présent c'est "paudio" :

***av /paudio**

Tous les noms de documents de paramètres doivent commencer par "p" pour que Texto les reconnaisse en tant que tels. Texto affiche ensuite le nom du document de paramètres à enregistrer :

nom .paudio

Le champ "général" permet de définir :

- Le format de la numérotation (la longueur de clé),
- Le type de la numérotation (automatique ou manuelle) et le pas de la numérotation si elle est automatique
- Le séparateur champ / contenu (nom du champ / champ)
- Le séparateur d'articles

Pour l'application "audio", la longueur de clé sera de trois chiffres. Il n'y aura pas 999 documents dans le fonds audiovisuel avant longtemps. Le pas entre chaque clé sera de un. Le séparateur champ / contenu sera les deux points [:]. Le séparateur d'articles sera le point-virgule [;]. Le champ général est donc renseigné ainsi :

general .3 1 : ;

Le champ "champs" contient la liste des noms de champs devant figurer dans le fichier, séparés par un espace :

**champs .NUM COTE TITORS INDBIB DP GEO DES REAL CONS PROD
DIFF NIV LAN DUREE FORACC SERIE ENVIR ISBN ISSN NOTES**

Texto affiche ensuite le message suivant :

validation rc, c, s ou l

On valide alors la création du document de paramètres avec un retour à la ligne.

2. *La création du fichier*

Immédiatement après avoir ajouté un document de paramètre au catalogue, il faut activer le fichier documentaire correspondant et saisir la première notice pour que le fichier soit véritablement créé. L'activation du fichier se fait grâce à la commande `/f`, suivie du nom du fichier, donc :

`*f audio`

Texto déclare alors que le fichier n'existe pas encore ("fichier non trouvé : audio"), car aucune notice n'a été saisie. On passe alors en mode "ajout" pour saisir le premier document avec la commande :

`*av`

Et on saisit la première notice. Le fichier est alors créé.

3. *La saisie*

A chaque session, pour pouvoir saisir des notices ou interroger la base Audio, il faut activer le document de paramètres et le fichier Audio ; l'ordre dans lequel on le fait importe peu. La saisie peut s'effectuer depuis le serveur Unix ou depuis n'importe quel ordinateur du réseau du centre de documentation

V. La mise en valeur physique du fonds audiovisuel

1. La situation de départ

Le fonds audiovisuel était dispersé dans deux salles du CRD. Les dernières vidéocassettes arrivées étaient rangées dans une des deux salles de rayonnages auxquelles le public n'avait pas accès. Les autres cassettes, plus anciennes étaient conservées derrière le bureau de Fulgence Seck, aide bibliothécaire chargé du service des utilisateurs, dans une armoire avec des portes vitrées. Sur la porte de l'armoire était affiché l'inventaire des vidéocassettes classées par domaine établi quelques années plus tôt par Michel Fromaget, de la DIC. Cet inventaire n'a pas été mis à jour depuis. Les CD-ROM n'ont jamais été entreposés avec les vidéocassettes et il n'existe pas de liste les recensant.

2. Un nouvel emplacement

Le fonds est transporté dans une nouvelle salle, au rez-de-chaussée, dans le bureau de Maurice Ndong, où une plus grande surface de rayonnage a été libérée. Cette surface était auparavant occupée par les microfiches, devenues inutiles depuis que le lecteur, un des rares accessibles au public à Dakar, ne fonctionne plus. Le fonds est donc centralisé et il occupe une place plus importante qu'auparavant.

3. *Des documents annexes*

Un nouvel inventaire va être établi une fois la saisie des notices dans la base de données terminée. Sur cet inventaire figureront les titres des documents, leur cote (qui indique aussi le domaine) et les descripteurs géographiques et Orstom. Un document d'édition faisant figurer ces informations sera élaboré sous Texto Unix et mis en forme sous Word.

Certaines des vidéocassettes n'ont pas de jaquettes. Il faudra donc en acheter pour harmoniser l'aspect extérieur du fonds.

Sous Texto Unix, un autre document d'édition sera élaboré pour l'impression d'étiquettes. Sur ces étiquettes figureront le titre, le nom du réalisateur, la cote et les descripteurs Orstom et géographiques.

Conclusion

Le fonds audiovisuel de l'IRD Dakar est une richesse insuffisamment exploitée par les usagers du CRD. Les usages qu'il peut avoir sont multiples, mais les documents qui le composent, les films surtout, sont d'excellentes bases pour des animations dans les écoles, des entreprises de communication et de vulgarisation scientifiques. Les Cd-roms sont des outils très utiles, ainsi que l'attestent leurs disparitions fréquentes, mais ils s'adressent généralement à un public plus spécialisé. La mise en valeur de ce fonds est un enjeu important pour la communication scientifique de l'Institut et pour son ouverture vers des publics très divers. Une des qualités des films en général est de ne pas demander trop d'efforts au spectateur, et ces films scientifiques transmettent des images et des savoirs du monde entier. Leurs qualités pédagogiques manifestes doivent servir.

127

06/07

Mise en place d'une base de données pour le fonds

audiovisuel :

Texte sous Unix

Annexes

Sommaire des annexes

I. Annexes des fiches profils

Annexe 1 : Carte des implantations de l'IRD et chiffres clés de l'Institut p.1 (Fiche profil 1)	
Annexe 2 : Programme de la réforme de l'IRD p.2 (Fiche profil 1)	
Annexe 3 : Organigramme de l'IRD p.3 Fiche profil 1	
Annexe 4 : Programmes et départements de l'IRD Dakar p.4 (Fiche profil 1)	
Annexe 5 : Table des matières du plan de classement du CRD p.5 (Fiche profil 2)	

II. Annexes du mémoire

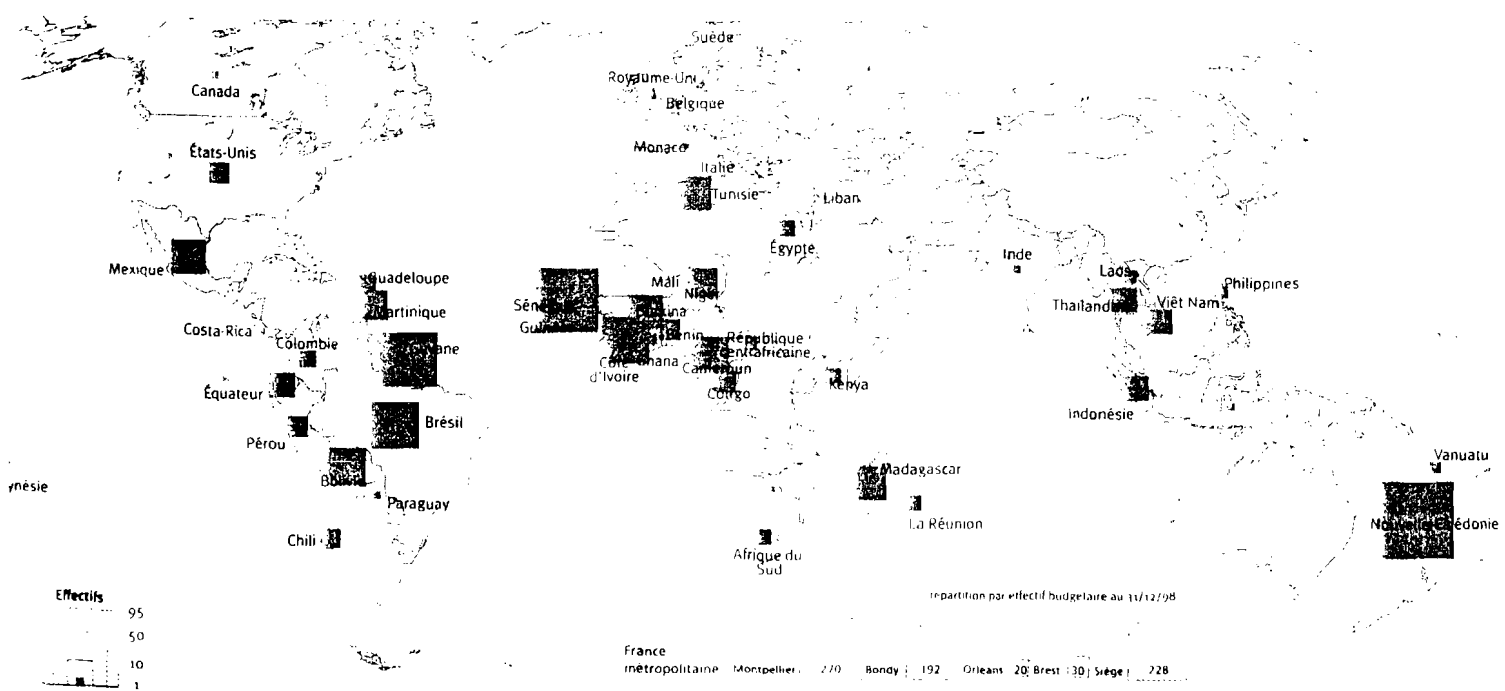
Annexe 1 : Le bordereau de saisie Horizon p.7 (Mémoire p.7)	
Annexes 2 : Les descriptions de documents audiovisuels existantes (Mémoire p.8 et 15)	
2a : Les descriptions du catalogue et des jaquettes les plus récentes p.10	
2b : La description d'une jaquette ancienne p.11	
Annexes 3 : Le bordereau de saisie des documents audiovisuels et ses annexes (Mémoire p.10)	
3a : Le bordereau p.12	
3b : Les règles d'écriture p.13	
3c : Extrait du fichier Liste Prod AV sous Word p.15	
3d : Extrait du fichier Adresses distrib. sous Word p.16	
Annexes 4 : Les domaines du classement (Mémoire p.13)	
4a : Le classement de l'IRD AV : sommaire du catalogue p.17	
4b : Le classement adopté pour le fonds audiovisuel de Dakar p.18	
Annexe 5 : Un exemple d'interrogation de la base p.19 (Mémoire p.18)	

Les chiffres clés de l'institut

L'institut de recherche pour le développement est un établissement public, à caractère scientifique et technologique placé sous la double tutelle des ministères chargés de la recherche et de la coopération.

- 1,1** milliard de francs de budget total dont 76 % de dépenses de personnel
- 2 500** agents
 - plus de 1 500 titulaires dont 800 chercheurs
 - 1 000 agents de statuts divers
- Des implantations dans **26** pays étrangers en zone intertropicale
- 5** implantations en métropole et **5** dans les Dom-Tom
- 40 %** des agents titulaires affectés hors métropole, surtout en Afrique, dans les Dom-Tom et en Amérique latine
- 6** unités mixtes et **9** laboratoires communs avec d'autres organismes français
- 9** axes de recherche couvrant le domaine des relations entre l'homme et son environnement
- 46** opérations soutenues par l'Union européenne, soit un apport annuel de 20 millions de francs

L'institut dans le monde



De novembre 1997

à novembre 1998 :

la refonte des textes

fondateurs

Dès la fin de l'année 1997, la réforme du décret organique de juin 1984 et des textes d'accompagnement était entreprise, sur la base des directives générales de la lettre de mission reçue début décembre par le nouveau président.

Pour l'essentiel, cette réforme devait notamment permettre à l'institut

- ❶ de situer ses travaux de recherche au plus haut niveau de compétence scientifique et technique, en les évaluant, dans tous ses domaines d'intervention, par référence à des critères internationaux ;
- ❷ de veiller à ce que ses interventions contribuent efficacement au développement en coopération, en agissant en étroite relation avec ses partenaires des pays en développement et émergents, en étant attentif à leurs préoccupations, en développant l'expertise et l'information directement utilisables pour l'action ainsi que pour la formation supérieure des cadres ;
- ❸ de développer un partenariat avec l'ensemble de l'appareil scientifique et technique français, en particulier les établissements universitaires et d'enseignement supérieur, les institutions de recherche, les entreprises et les services impliqués dans des activités de recherche concernant le monde en développement ; en contribuant à mobiliser l'Union européenne sur ce thème ; en participant activement aux programmes financés par les organisations multilatérales, telles que la Banque mondiale ; en portant une attention particulière à ses

partenariats avec le secteur économique et au suivi à long terme des investissements consentis notamment par le développement de réseaux de coopération à vocation économique ;

- ❹ de devenir un établissement d'accueil pour les personnels susceptibles de consacrer une partie de leur activité à la recherche pour le développement dans le cadre des programmes de coopération définis ; en réservant à cet effet une part notable des postes dont il dispose, ou qui lui seront attribués, à ces procédures d'accueil ;
- ❺ d'encourager la mobilité d'une partie de ses personnels chercheurs vers ces mêmes institutions, où ils devraient poursuivre leur carrière et voir garantir la reconnaissance de leur niveau scientifique et, par conséquent, les promotions pour lesquelles leur expérience les qualifie ;
- ❻ de prévoir des possibilités d'accueil pour des personnels de haut niveau en provenance des pays avec lesquels il coopère.

Les dispositions retenues dans les textes élaborés au cours de la période indiquée contribuent directement à la réalisation de ces objectifs. Le décret organique, adopté le 5 novembre 1998 par le Conseil des Ministres, définit de nouvelles règles générales de fonctionnement de l'institut, au rang desquelles :

- l'IRD est désormais doté d'un système d'évaluation indiscutable. Les instances scientifiques, en nombre réduit, sont pour moitié élues, pour moitié nommées. Elles peuvent comprendre des membres étrangers et recourent systématiquement à des expertises externes - en particulier internationales - des dossiers examinés. Les collèges électoraux eux-mêmes, en rupture avec la tradition orstomienne, sont ouverts à toutes les personnes qui, quelle que soit leur institution

scientifique d'appartenance, française ou étrangère, sont compétentes en recherche pour le développement⁽¹⁾ ;

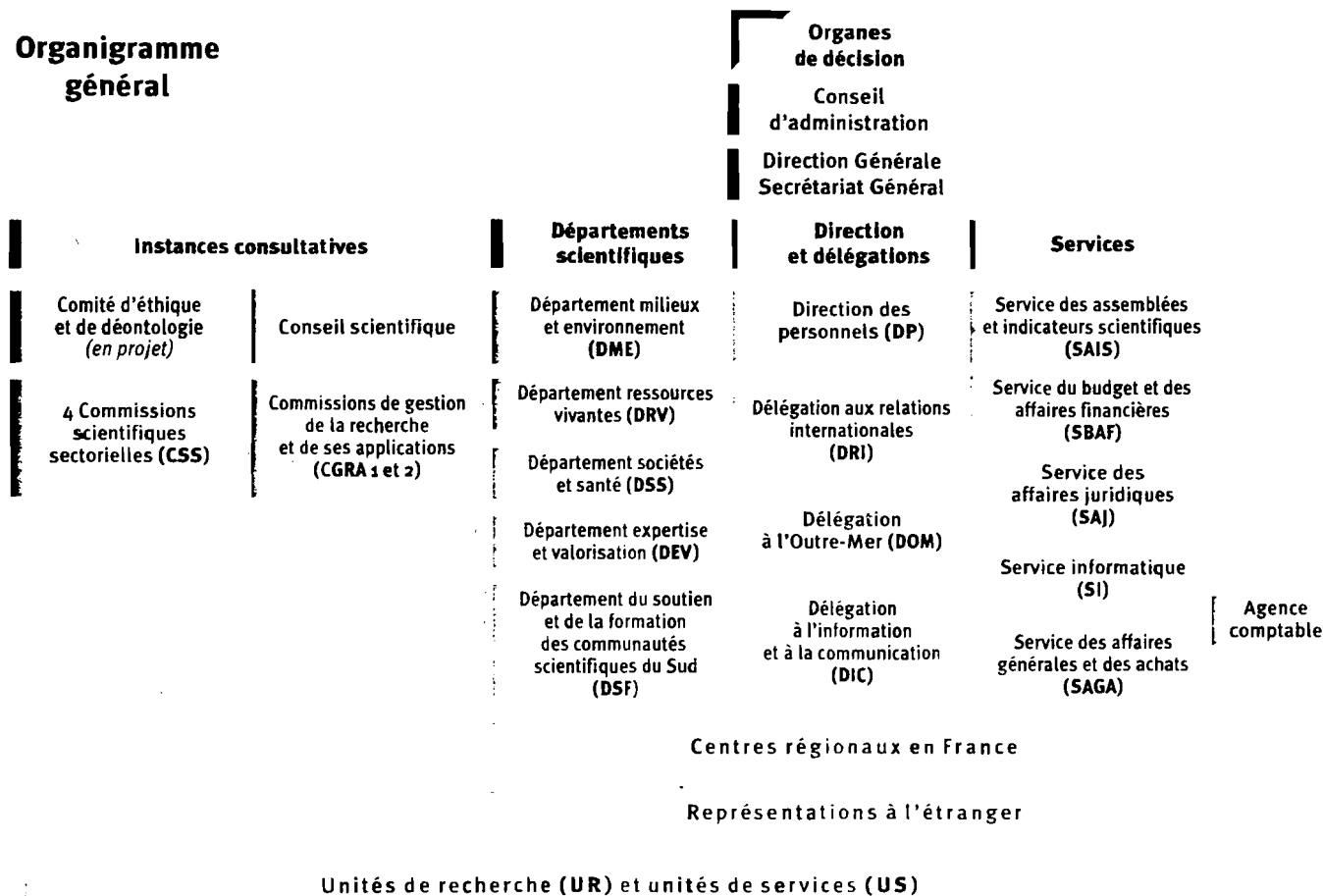
- la recherche et son support technique s'expriment maintenant au travers d'une série de véritables "unités de recherche" et "unités de service", proposées par "la base" des chercheurs, ingénieurs et techniciens de l'institut ou d'autres établissements de recherche ou d'enseignement supérieur, filtrées par le jeu d'un système d'évaluation semblable à celui des autres EPST : les jugements successifs de l'une ou l'autre de six commissions scientifiques, puis du conseil scientifique de l'établissement, enfin de son directeur général ;
- l'organisme affirme par ailleurs la pleine et égale légitimité de ses activités de recherche en tant que telle (sous l'égide de trois départements scientifiques de recherche⁽²⁾) et de ses principales activités de transfert, sous l'égide de deux autres départements scientifiques, originaux dans leur conception et dans leurs modalités d'organisation⁽³⁾. Ces deux derniers départements offriront en particulier aux chercheurs "seniors" des possibilités novatrices de diversification de leurs carrières, qui seront placées sous le contrôle scientifique de l'une ou l'autre de deux nouvelles commissions, dites de "gestion de la recherche et de ses applications", l'une spécialisée dans l'administration et la gestion à proprement parler, l'autre dans la technologie et l'expertise.

(1) Les collègues "chercheurs" vont pratiquement doubler par rapport à ce qu'ils étaient.

(2) Ces trois départements traitent respectivement des milieux et de l'environnement, de la gestion des ressources vivantes, des problèmes de société et de santé.

(3) Les départements de soutien-formation des communautés scientifiques du Sud d'une part, d'expertise collégiale et de valorisation de l'autre.

Organigramme général



Organigramme des services centraux mai 1999

Président du Conseil d'administration
Philippe Lazar

Directeur Général
Jean-Pierre Muller

Secrétaire Générale
Françoise Sevin

Directions des départements scientifiques

Département milieu et environnement (DME)
Jacques Merle (p.i.)

Département ressources vivantes (DRV)
Patrice Cayré

Département sociétés et santé (DSS)
Anne-Marie Moulin (p.i.)

Département expertise et valorisation (DEV)
Jacques Weber

Département du soutien et de la formation des communautés scientifiques du Sud (DSF)
Hervé de Tricornot

Direction des personnels (DP)
Jacques Thomas

Délégation aux relations internationales (DRI)
Denis Castaing

Délégation à l'Outre-Mer (DOM)
Roger Bambuck

Délégation à l'information et à la communication (DIC)
Marie-Noëlle Favier

Service des assemblées et indicateurs scientifiques (SAIS)
Patrick Séchet

Service du budget et des affaires financières (SBAF)
Jean-Charles Héral

Service des affaires juridiques (SAJ)
Didier Kacer

Service informatique (SI)
N.

Service des affaires générales et des achats (SAGA)
Jean-Claude Bousquet

Agence comptable
Marc Bournof

UR 1 Variabilité climatique

Unité de traitement des Images Satellitaires

UR 2 Usages de l'eau

Optimisation de la gestion des eaux du fleuve Sénégal
Appui institutionnel aux brigades régionales du Ministère de l'Hydraulique

UR 3 Écosystèmes marins et littoraux

Changement technologique dans la pêche artisanale sénégalaise
Les pêcheries de céphalopodes benthiques et leurs aménagements
Programme Thons Atlantique
Etudes des mattes de thon associés aux canneurs

UR 4 Usages des terres et environnement

Agriculture irriguée durable dans la vallée du fleuve sénégal
EMIRE
Dynamique des milieux et des activités au Sénégal oriental
Gestion d'un espace agropastoral en expansion en milieu soudanien
La jachère en Afrique tropicale
Opération Acacia
Gestion des composantes biologiques de la fertilité des terres en zone de savane
Perturbations et grande faune sauvage
Impact régional des aires protégées sur l'avifaune des savanes

UR 5 Biodiversité agricole et microbienne

Bases biophysiques et physiologiques des biocénoses parasitaires
Fixation symbiotique de l'azote chez quelques acacias fixateurs d'azote
Insectes ravageurs des produits stockés en zone tropicale
Utilisation de la biodiversité microbienne pour la valorisation des ressources tropicales
Influence de la macrofaune du sol sur la diversité et l'activité de la microflore tellurique

UR 6 Ressources minérales et risques naturels

Géodynamique de surface et ressources minérales au Sénégal

UR 7 Santé

Les déterminants de la santé de la reproduction dans le contexte socio-économique du milieu rural sénégalais
Mortalité maternelle
Conditions d'amélioration des situations nutritionnelles
Arbovirus
Paludisme
Épidémiologie des rétrovirus simiens

UR 9 Dimensions économiques et sociales du développement

Migrations internationales ouest-africaines
Libéralisation de l'économie et stratégies professionnelles au Sénégal

Unités techniques

Unité informatique
Laboratoire central d'analyse

TABLE DES MATIÈRES DU PLAN DE CLASSEMENT

Océanographie - hydrobiologie

- Océanographie (généralités)
- Océanographie physique
- Océanographie biologique
- Écologie écosystèmes aquatiques
- Ressources halieutiques

Santé

- Santé Généralités
- Entomologie médicale, parasitologie, virologie
- Nutrition, alimentation
- Santé, aspects socioculturels, économiques et politiques

Sciences fondamentales et techniques

- Sciences fondamentales et techniques
- Sciences du milieu
- Informatique
- Téledétection
- Documentation
- Cartographie

Sciences de la terre

- Généralités
- Hydrologie
- Géologie
- Géophysique
- Pédologie

Sciences du monde végétal et animal

- Botanique et Écologie végétale
- Microbiologie, parasitologie
- Génétique et physiologie
- Agronomie
- Zoologie
- Études / transformation / conservation du milieu naturel

Sciences économiques et sociale

Économie générale / Macroéconomie

Développement économique / Aménagement du territoire

Économie : secteurs d'activité

Économie et sociologie rurale

Travail

Milieu urbain

Société, développement social

Démographie

Société, développement culturel

Politique

Développement scientifique et technique

DOCUMENT GENERIQUE

AUG

AMG /1 /2 /4 /5 ;
/3
/1 /2 /4 /5
/3

TITRE

DOCUMENT SPECIFIQUE

TITORS NOEDIS
TIFRAS
TITANS

DOCUMENT GENERIQUE

TITORG NOEDIG
TIFRAG
TITANG

CONGRES

NUMCG NOMCG
LOCG PAYSCG DACG ____/____/____
aaaa mm jj

DIPLOME

DIPL UNIV
DADIPL ____/____/____ NODIPL
aaaa mm jj

OPERAT

OPERAT

NOBRA

NOBRA

COLLATION

BIBLIOGR CARTE :1/ _____ ; _____ :1/ _____
TABL GRAPH PHOTO MATDAC DICT

LED () ED
()
DP ____/____/____ VOLO ____/____ PAGE
aaaa mm jj

SERIE

II () PAGE
COLL ()
VOL NUMER ISSN DP ____/____

NOTE

DESCRIPTEURS ORSTOM

CHAP _____ ; _____

DES

CDE

Cette jaquette et les notices des catalogues Orstom/IRD Audiovisuel ont la même présentation.

LA GUERRE DES MOUCHES

- | | | | |
|------------------------|-----------------------------------|-------------------|---------------------|
| ■ Réalisateur | Thierry Berrod | ■ Format tournage | Beta SP |
| ■ Images | Quincy Russell | ■ Versions | Française, Anglaise |
| ■ Conseil scientifique | André Garcia et Jean-Louis Frézil | ■ Durée | 52 minutes |
| ■ Coproduction | France 2/Mona Lisa production/IRD | ■ Année | 1999 |

Dans ce film coproduit par France 2, Mona Lisa production et l'IRD, de nombreuses variétés de mouches sont présentées sous des aspects très divers. Une séquence du film est consacrée à la maladie du sommeil en Côte d'Ivoire avec la participation d'André Garcia et de l'IRD Audiovisuel.

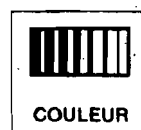
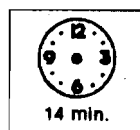
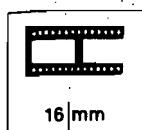
Ce film est le troisième volet, après "SOS Puces" et "Acariens canibales", de la collection *Squatters* (France 2/Mona Lisa). Cette série a déjà remporté de nombreux Prix internationaux aux Festivals de documentaires scientifiques.

Echo-intégration ou l'acoustique au service de la pêche

1985

Réalisateur : M. E. Esparragoza
 Conseiller ou
 auteur scientifique : F. Gerlotto
 E. Marchal
 Producteur : ORSTOM
 FLASA

Distributeur : ORSTOM*, Intermédia
 FLASA



Présentation de nouvelles techniques de repérage et d'évaluation des stocks de pêche ; technologie prioritaire pour de nombreux pays où la pêche et la distribution des produits de la mer sont des activités socio-économiques essentielles. Ces techniques ont été testées et employées initialement dans la zone Caraïbes. Leur utilisation se généralise actuellement à d'autres régions (Pacifique, Atlantique Sud).

Introduction to new techniques of spotting and evaluation of existing shoals. Technical priority for numerous countries where fishing and distribution of sea products are the main social and economical activities. These techniques have first been tested and used in the Caribbean zone. Their use is now getting more and more popular in other areas (Pacific Ocean, southern Atlantic Ocean).

Les formats : 16 mm est le support du tournage et les formats U-Matic et VHS sont disponibles à l'IRD AV

Cette image indique à quel type de public est destiné le film. Ici, c'est à un public de spécialistes

BORDEREAU DE SAISIE DES DOCUMENTS AUDIOVISUELS

COTE :

TITORS :

.....

INDBIB :

DP :

GEO :

.....

DES :

.....

REAL :

.....

CONS :

.....

PROD :

.....

.....

DIFF :

NIV :

LAN : **DUREE :**

FORACC :

SERIE :

.....

ENVIR :

.....

ISBN : **ISSN :**

NOTES :

.....

Pour les indications sur le contenu des champs, veuillez tourner la feuille, SVP.

RÈGLES D'ECRITURE

- Le séparateur d'articles est toujours le point-virgule espace (;).
- La COTE est composée de trois lettres décrivant le type de document (VID pour les vidéocassettes et CDR pour les CD-ROM) suivies d'un nombre à trois chiffres pour le numéro d'inventaire, puis les trois lettres du domaine scientifique auquel appartient le document. Pour le nom des domaines et les abréviations, on se réfère à la liste papier ou au document Word. Après un slash, on indique le numéro de l'exemplaire sur le total des exemplaires (exemple : VID 019 ARC / 1-4).
- Le TITRE, quand le film est sous-titré est indiqué sous cette forme : "*titre original*" = "*titre parallèle*". Quand le film est doublé, on indique seulement le titre français. On indique l'édition, s'il y en a plusieurs, en complément de titre. Ce champ est en graphie riche et les mots significatifs prennent une majuscule.
- Dans le champ INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES, on indique juste la lettre correspondant aux éléments du contenu que l'on peut distinguer :

K	Congrès	Z	Bibliographie
L	Glossaire / Encyclopédie	R	Synthèse bibliographique
Q	Répertoire / Annuaire	Y	Cartes
N	Tableaux num. / Banques de données	O	Rapport d'activité
E	Résumés	V	Multigr. / Non conv.
M	Monographies	J	Périodiques
I	Logiciels	A	Autres

- Quand on ne dispose pas de DATE DE PUBLICATION, on peut renseigner ce champ avec la date supposée entre crochets [] ou avec la mention S.D..
- Le champ descripteur GÉOGRAPHIQUE regroupe les mots clé autorisés par le thésaurus Ibiscus et les descripteurs libres (cf. champ Loc).
- Le champ DESCRIPTEURS regroupe des mots clé issus du vocabulaire de l'IRD et des mots libres (cf. champ candidat). On y indique aussi les ethnies, sous la forme "; ETH NOM;", les végétaux ("; VEG NOM;"), les langues ("; LAN NOM;"), les roches ("; ROC NOM;"), les animaux ("; ANI NOM;"), les microorganismes ("; MIORG NOM;") et les programmes ("; PROG NOM).
- Les champs RÉAL. CONS, PROD et DIFF. sont renseignés lorsqu'on ne dispose d'aucune indication par la mention "S.N.". Ces champs sont en graphie riche.
- Le champ CONSEIL scientifique est renseigné par le nom des enquêteurs ou des conseillers scientifiques. Pour les chercheurs IRD dont seule l'initiale du prénom est donnée, on ne fait pas suivre cette initiale d'un point.

- Le champ **PRODUCTION** comprend les différents coproducteurs *et ceux qui ont soutenu le projet*. Lorsqu'un des producteurs est un programme émanant d'une institution, on indique : NOM DE L'INSTITUTION-NOM DU PROGRAMME (Exemple : "; OMS-TDR;"). On développe alors le sigle du programme en NOTES et dans la liste des producteurs sous Word (fichier Liste.Prod.AV).
- Le champ **DIFFUSION** regroupe les diffuseurs et les distributeurs du document. Quand le film est distribué par la section audiovisuel de l'IRD à Bondy, on note "IRD AV" (ou "ORSTOM AV"). Quand c'est un centre spécifique qui le distribue, on note "IRD" suivi du nom du centre (exemple : "IRD Dakar"). Les diffuseurs sont souvent ceux qui ont produit le film mais il peut arriver que ce ne soit pas le cas. On indique simplement leur nom ou le sigle de l'organisme. Pour ceux qui sont peu connus, on note l'adresse complète dans le fichier "Adresses distrib." sous Word.
- Le champ **NIVEAU** de spécialisation n'est pas rempli quand le document est accessible à tous. S'il s'adresse à un public spécialisé, on le remplit avec la mention " S " ; s'il s'adresse aux enfants, on indique "E".
- Le champ **LANGUE** est renseigné avec une de ces abréviations :

FR	Français	DE.....	Allemand
WO.....	Wolof	ES	Espagnol
EN.....	Anglais	JA.....	Japonais
AR.....	Arabe	MALG	Malgache
BR.....	Brésilien	PR	Portugais

Si le film est sous-titré, on mentionne en premier la langue originale puis, séparée par une virgule, la langue du sous-titrage. Quand un CD-ROM offre le choix entre plusieurs langues, on les sépare par un ; .

- Le champ **FORACC** est renseigné en général par la mention VHS (parfois U-matic), suivie, après une virgule, du standard (PAL ou SECAM). Ce champ sert aussi à indiquer tout matériel d'accompagnement, pour les vidéocassettes et les CD-Rom.
- La **DURÉE** est toujours exprimée en minutes, ce qui évite de faire suivre le nombre de l'indication "min". Elle n'est indiquée que pour les vidéocassettes.
- Le champ **ENVIRONNEMENT** sert à indiquer l'équipement matériel ou logiciel nécessaire à la lecture d'un CD-ROM (type de processeur, mémoire RAM, navigateur html, logiciel particulier non fourni dans le CD-ROM). PC / Mac / Unix : ceux qui sont mentionnés sont ceux sur lesquels le CD-ROM fonctionne. Quand il fonctionne sur plusieurs de ces systèmes, on sépare chacune des descriptions par un point-virgule ; . Ce champ n'est rempli que pour les CD-ROM. Il est en graphie riche.
- Dans le champ **NOTES** on indique le programme dans le cadre duquel le film peut être réalisé et dont il peut donner des résultats. Si le film est une présentation du programme c'est en zone descripteur qu'il faudra l'indiquer, et non en notes. On peut aussi avoir à indiquer dans le champ NOTES toutes les particularités de forme du film, diaporama, absence de commentaire, séminaire, discours, concert, récit de voyage, palmarès particulier...

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS DU FONDS AUDIOVISUEL

ACCT	Agence de Coopération Culturelle et Technique
ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AMI	Aide Médicale Internationale
AUPELF-UREF	Agence Universitaire de la Francophonie
CE	Commission Européenne
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNC	Centre National de la Cinématographie
CNEXO	Centre National d'Exploitation des Océans
CNLS	Comité National de Lutte contre le Sida (Côte-d'Ivoire)
CNPq	Centre National de Développement Scientifique et Technologique (Brésil)
CNROP	Centre National de Recherches Océanographique et des Pêches (Mauritanie)
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CODESRIA	Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (Dakar)
CORAF / WECARD	Conférence des responsables de Recherche Agronomique en Afrique de l'Ouest et du Centre
CRDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
CRO	Centre de Recherche Océanologique (Côte-d'Ivoire)
CSI	Cité des Sciences et de l'Industrie
CTW	Children Television Workshop (USA)
DGRS	Direction Générale de la Recherche Scientifique (Congo)
DRAC	Direction Régionale à l'Action Culturelle
ENMP	École Nationale de Médecine et de Pharmacie (Mali)
FAS	Fonds d'Action Sociale
FED	Fonds Européen de Développement
FLASA	Fondation de La Salle (Venezuela)
GOHBPR	General Organization for Housing Building and Planning Research (Égypte)
GRET	Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques
IBISCUS	Système d'Information pour le Développement
IFREMER	Institut Français pour la Recherche et l'Exploitation de la Mer
INA	Institut National de l'Audiovisuel
INA	Institut National des Arts (Côte-d'Ivoire)
INHERI	Institut National de Météorologie et d'Hydrologie (Équateur)
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSU	Institut National des Sciences de l'Univers
IRA	Institut des Régions Arides (Tunisie)
ISRA	Institut Sénégalais des Recherches Agricoles
IVA	Inter Villages Afrique (Cameroun)
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
MENRS	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique (Côte-d'Ivoire)
MINREST	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique (Cameroun)
MRSTD	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique pour le Développement (Madagascar)
OMS / OCP	Organisation Mondiale de la Santé / Onchocerciasis Control Program
ORTF	Office de Radio Télévision Française
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROCIREP	Société des Producteurs de Cinéma et de Télévision
PUB	Projet Plan d'Urbanisme du Bénin

ADRESSES DES DISTRIBUTEURS DU FONDS AUDIOVISUEL

(Il y a un doute pour les indications en italique, qui mériteraient d'être actualisées)

ACME Films	de Clipper Catherine 10, rue Jean-Pierre Thimbaud 75011 Paris	Tél. - Fax 01 40 21 86 22
ARCADIE	12, rue Guy-de-la-Brosse 75005 Paris	Tél. 01 47 07 75 57 Fax 01 47 07 95 81
ART	Vision et Communication 34, rue des Vignes 75016 Paris	Tél. - Fax 01 42 30 93 41
AUPELF-UREF Bureau Afrique	UCAD B.P. 10 017 Dakar Liberté (Sénégal)	Tél. (221) 824 29 27 Fax (221) 825 54 58 http://www.refer.sn
CIRAD-CA (Diffusion)	<i>Service des publications de l'information et de la documentation / La Librairie du CIRAD</i> B.P. 5035 34032 Montpellier Cedex 1 (France)	Tél. 04 67 61 59 18 Fax 04 67 61 59 21
CODESRIA	B.P. 3304 Dakar (Sénégal)	Tél. (221) 825 98 22/23 Fax (221) 824 12 89 E-mail :codesria@sonatel.senet.net http://wsi.cso.uiuc.edu/CAS/codesria/codesria.html
CNROP	B.P. 22 Nouadhibou (Mauritanie)	Tél. (222) 2 451 24 Fax (222) 2 420 35
CRDP Antilles - Guyane	B.P. 677 97262 Fort de France Cedex (Martinique)	Tél. 05 96 71 85 86
CNRS Audiovisuel	1, place Aristide Briand 92195 Meudon Principal Cedex	Tél. 01 45 07 56 95 Fax 01 45 07 58 60
DGRS Congo	B.P. 1499 Brazzaville (Congo)	Tél. (242) 81 06 07
Eolis Production	38, rue Amelot	Tél. 01 43 38 96 78

Les quatre catégories du classement de l'IRD AV sont trop vastes pour servir à se repérer dans le fonds audiovisuel.

SOMMAIRE

CONTENTS - CONTENIDO

L'ORSTOM	5
L'ORSTOM AUDIOVISUEL <small>ORSTOM AUDIOVISUAL - ORSTOM AUDIOVISUEL</small>	6
CATALOGUE : MODE D'EMPLOI <small>HOW TO USE THIS CATALOGUE - CATÁLOGO MODO DE EMPLEO</small>	7
LA MER <small>THE SEA - EL MAR</small>	11
LES MILIEUX TERRESTRES <small>LAND ENVIRONMENTS - LOS MEDIOS TERRESTRES</small>	31
LA SANTÉ <small>HEALTH - LA SALUD</small>	59
LES HOMMES ET LES SOCIÉTÉS <small>PEOPLE AND SOCIETIES - LOS HOMBRES Y LAS SOCIEDADES</small>	71
INDEX ALPHABÉTIQUE <small>ALPHABETICAL INDEX - INDICE ALFABÉTICO</small>	107
INDEX THÉMATIQUE <small>SUBJECT INDEX - INDICE TEMÁTICO</small>	108
LISTE DES SIGLES <small>LIST OF ABBREVIATIONS - LISTA DE LAS SIGLAS</small>	109
DISTRIBUTEURS <small>DISTRIBUTORS - DISTRIBUIDORES</small>	110
INFORMATION - PRÊT - VENTE <small>INFORMATION - HIRE - SALES - INFORMACIONES - PRESTAMOS - VENTA</small>	112

Liste des domaines du fonds audiovisuel

Agronomie	AGR
Archéologie	ARC
Art et culture	ART
Biotechnologie	BTE
Écologie	ECO
Ethnologie	ETH
Hydrologie	HYD
Océanographie	OCG
Océanologie	OCL
Santé	SAN
Sociologie	SOC
Téledétection	TEL
Urbanisme	URB

Handwritten notes:
1. ...
2. ...
3. ...

SunOS 5.6

login: admindoc
Password:
Last login: Mon Jun 12 16:27:46 from crd8.ird.sn
Sun Microsystems Inc. SunOS 5.6 Generic August 1997
neem% texto

Texto Version 4.5.3 03/05/94 Copyright (c)CHEMDATA 94
Distribution CHEMDATA
Licence d'exploitation : ORSTOM - DAKAR
*/paudio

*f audio

*ques

***** Interrogation Composee *****

?PROD=*OMS-*

\$1 3 reponse(s) pour : PROD=*OMS-*

?PROD=*OMS;*

\$2 1 reponse(s) pour : PROD=*OMS;*

?| *

NUM :002
COTE :VID002SAN
TITORS :Yoro, le Grenier Vide
DP :1995
GEO :MALI
DES :DRACUNCULOSE; CONTAMINATION
REAL :SURUGUE, Bernard
CONS :DOUMBO, O.; CHIPPAUX, Jean-Philippe; DEGOGA, I.
PROD :OMS; ORSTOM; ENMP
DIFF :OMS; ORSTOM AV
LAN :FR
DUREE :21
FORACC :VHS, PAL

Reponse 1

?\$1

\$1 3 reponse(s) pour : PROD=*OMS-*

?| *

NUM :001
 COTE :VID001SAN
 TITORS :les Yeux de l'Espoir
 DP :1998
 GEO :AFRIQUE
 DES :ONCHOCERCOSE; PROG OCP
 REAL :SURUGUE, Bernard
 CONS :SURUGUE, Bernard
 PROD :OMS-OCP; ORSTOM
 DIFF :OMS; ORSTOM
 LAN :FR
 DUREE :26
 FORACC :VHS, SECAM
 NOTES :OCP = Programme de Lutte contre l'Onchocercose

NUM :003
 COTE :VID003SAN
 TITORS :Maroua, Echec aux Moustiques
 DP :1992
 GEO :CAMEROUN NORD
 DES :LUTTE ANTIINSECTE; FILARIOSE; AMENAGEMENT URBAIN;
 INSECTICIDE
 :BIOLOGIQUE
 REAL :CRESSEY, S.
 CONS :HOUGARG, Jean-Marc; BARBAZAN, P.
 PROD :ORSTOM; OMS-TDR; Ministère de la Santé du Cameroun; Centre Pasteur
 du
 :Cameroun; OCEAC
 DIFF :OMS; ORSTOM AV
 LAN :FR
 DUREE :14
 FORACC :VHS, PAL + plaquette d'accompagnement
 NOTES :TDR : Programme de Recherche et de Formation concernant les Maladies
 :Tropicales

NUM :004
 COTE :VID004SAN
 TITORS :Mara, le Regard du Lion
 DP :1986
 GEO :AFRIQUE DE L'OUEST
 DES :ONCHOCERCOSE; EDUCATION SANITAIRE; LUTTE ANTIINSECTE
 REAL :SURUGUE, Bernard
 CONS :PHILIPPON, B.
 PROD :OMS-OCP; ORSTOM; Ministère Français des Relations Extérieures-
 Coopération et Développement

DIFF :OMS; ORSTOM AV
LAN :FR
DUREE :26
FORACC :VHS, PAL
NOTES :OCP : Programme de Lutte contre l'Onchocercose

Reponse 3